

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 2 JUIN 2026 à 15H00**

Tenu au siège social, Drève Richelle 161 P Bte 4, 1410 WATERLOO

**BUREAU**

La séance est ouverte à 15h10 sous la présidence du Chevalier Marc Yves Blanpain.

Monsieur le Président désigne Monsieur Thibaut Hofman pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Messieurs Benoît t'Kint et Jean Misson sont désignés comme scrutateurs.

Les administrateurs ici présents, complètent le bureau, à savoir : Monsieur Gaëtan Waucquez, représentant de W. Invest SA et Monsieur Charles-Antoine Leunen, représentant de Alcamara BV.

Le tout en conformité avec l'article 31 des statuts.

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social respectifs, ainsi que le nombre d'actions de chacun d'eux, sont mentionnés sur la liste de présence.

Cette liste de présence, signée par le Président et le Secrétaire qui l'ont reconnue exacte, demeurera annexée au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de ce jour.

Les procurations, toutes sous seing privé, demeurent annexées au même procès-verbal de l'assemblée générale de ce jour.

**EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

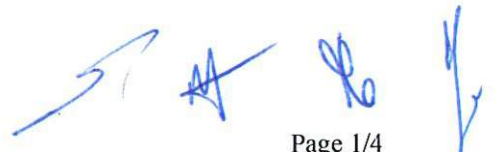
**Ordre du jour et proposition de décisions**

- 1. Présentation des comptes consolidés de l'exercice 2025.**
- 2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire sur l'exercice 2025.**
- 3. Présentation du rapport de rémunération repris dans le rapport de gestion présenté au point 2.**
- 4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025 et affectation du résultat.**

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de EUR 0,30 par action.

**Proposition de décision :**

L'Assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025, présentés par le Conseil d'administration.



**Les propriétaires de titres dématérialisés** doivent produire une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit le **mardi 19 mai 2026 à minuit**. Ils doivent envoyer cette attestation, ainsi que leur formulaire de participation (disponible sur [www.floridienne.be](http://www.floridienne.be)), au Secrétariat Général de Floridienne SA (lettre ou e-mail : [dvb@floridienne.be](mailto:dvb@floridienne.be)) pour le **mercredi 27 mai 2026** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Le service financier de Floridienne SA est assuré par la **Banque Degroof Petercam**.

### Ordre du jour complémentaire

Le Conseil a informé les actionnaires qu'un ou plusieurs actionnaires qui détiennent ensemble au moins 3% du capital de la société peuvent demander, conformément à l'article 7:130 §1 du Code des sociétés et des associations, l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour et déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ces demandes devaient parvenir à la société au plus tard le **lundi 11 mai 2026**, soit 22 jours avant l'Assemblée Générale, au Secrétariat Général de Floridienne SA (lettre ou e-mail : [dvb@floridienne.be](mailto:dvb@floridienne.be)).

La société devait accuser réception des demandes formulées par courrier ou par e-mail dans un délai de 48 heures à compter de la réception à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le cas échéant, un ordre du jour complété devait être publié par la société, au plus tard 15 jours avant l'Assemblée Générale soit le **lundi 18 mai 2026**.

**Des informations plus détaillées sur ces droits figurent sur le site internet de la société [www.floridienne.be](http://www.floridienne.be)**

Ceci exposé, l'assemblée aborde l'ordre du jour. Le Président y répond en séance. Les actionnaires ont eu la possibilité dès publication de la convocation à la présente Assemblée de poser des questions au sujet des rapports ou des points portés à l'ordre du jour. Aucune question écrite n'a été adressée à la société.

Après délibération l'Assemblée prend les résolutions suivantes :

L'assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion, de contrôle et de rémunération de Floridienne Group ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

1. L'assemblée approuve à la majorité de 7.027.360 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025, présentés par le Conseil d'administration.
2. L'Assemblée approuve à la majorité de 7.027.360 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de EUR 0,30 par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit EUR 2.936.268,00, d'affecter aux autres réserves EUR 460.575,90 et de reporter le solde du résultat à affecter soit EUR 733.761.011,92.

